Scandale au Conseil Régional de Bourgogne : la Présidente PS Dufay accepte une voilée !

écrit par Christine Tasin | 12 octobre 2019

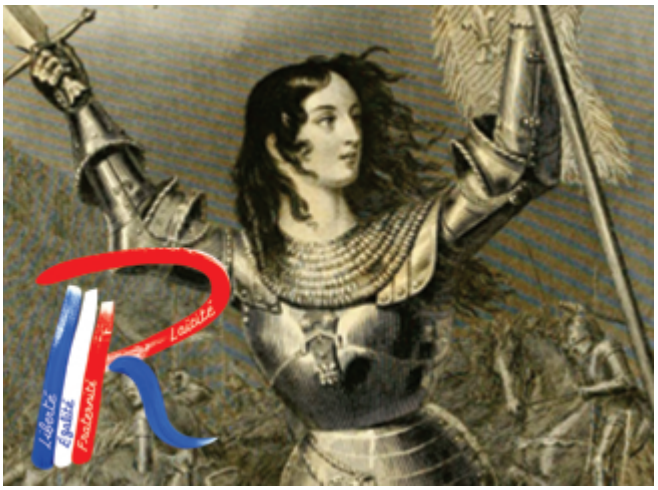

.

Sortie scolaire au conseil Régional… avec une accompagnatrice voilée…

.

Quel couillon, quelle couillonne d'instit… a pu accepter une mère voilée pour aller au conseil régional ? Par ailleurs on se demande bien ce que font nos enfants dans cette enceinte où on encule des mouches en or à longueur de séance au lieu d'apprendre à parler français, mais c'est un autre sujet.

.

Bravo au RN qui, par la bouche de Julien Odoul, le président du groupe, a protesté, haut et fort, avec des arguments très justes, exigeant que la voilée quitte l'enceinte républicaine.

.

Honte à la socialope Marie-Guite Dufay, qui a défendu haut et

fort le droit des voilées d'être dans l'enceinte des pouvoirs républicains, rebaptisés par ses soins « espace public » ! Et c'est ce genre d'incapable, qui ne comprend rien à rien et ne sait rien qui dirige les travaux des conseillers régionaux… On n'est pas sauvés !

.

Le RN a fait bloc, et tous les élus sont sortis, refusant de travailler dans de telles conditions. Bravo pour leurs convictions et leur courage.

.

Je transcris, exactement ce qu'elle a dit, la misérable Dufay… Je n'ai rien modifié, rien ajouté… Il y a un siècle, elle n'aurait même pas pu avoir le certificat d'études...

La loi interdit les signes de discrimination dans le milieu scolaire elle n'interdit pas les signes de distinction dans la sphère publique, dans l'espace public.

Donc la loi n'interdit pas. D'autre part, notre règlement intérieur il dit que je peux nous pouvons interdire l'accès à une personne dont le comportement est susceptible de troubler le déroulement de la séance, son comportement n'était pas susceptible de troubler le comportement de la séance, si nous n'avions pas eu la posture des élus du Rassemblement National. Donc il n'y a aucune raison que cette personne sorte.Aucune raison, c'est lamentable parce que c'est une façon quand même de creuser les failles, d'attiser la haine, euh ! et d'attiser la malveillance entre nous. C'est vraiment, vraiment.. vraiment.. désolant. Dé-so-lant.

Grandiose, la présidente PS du Conseil régional.

C'est à cause de la parité que cette gourdasse sans

vocabulaire est à ce poste ?

Ce que l’on conçoit bien s’énonce clairement. Boileau.

De façon évidente, elle ne conçoit pas bien du tout le problème du voile, de la laïcité, les notions d’espace public, d’espace privé, d’antre de la République… et comme en plus elle a d’énormes problèmes de vocabulaire, ça donne la bouillie ci-dessus.

.

Vulgaire, en plus : *bon ç’ayez vous êtes calmé* ? Il faut dire qu’elle a du mal à ne pas cracher sa haine pour Julien Odoul.

Un désastre… Mais le pire est sans doute sa haine de Julien Odoul et du RN qui osent dire à l’autruche que le scandale est à côté d’elle. Ils l’empêchent de digérer en somnolant, ils l’obligent à réfléchir – si tant est qu’elle en soit capable-, ils l’obligent à décider, à prendre la parole… elle qui ne sait rien et ne comprend rien à rien.

.

Elle aurait pu, entre autres, rappeler à la voilée de service que, au Conseil régional comme à l’Assemblée nationale, on n’entre pas comme dans un moulin, on doit déposer sa carte d’identité… et donc être reconnaissable… sans voile puisque la carte d’identité oblige à enlever le voile…

.

Quant au fond, une affaire semblable avait fait scandale en 2009, une voilée s’étant installée parmi le public, à l’Assemblée nationale.

Comme d’habitude le président dhimmi avait pris la défense de la voilée pendant qu’une députée avait rappelé les fondamentaux.

Interpellé sur ce cas, le président du palais Bourbon, Bernard Accoyer (UMP), a envoyé le 19 novembre une lettre aux députés. Il y souligne que le citoyen «doit se tenir découvert» mais que «cette prescription, vieille de plus d'un siècle, ne saurait être opposée au port du foulard» et vaut uniquement pour le «couvre-chef» des hommes. «Les libertés de religion et d'opinion font partie des droits fondamentaux des citoyens», écrit-il avant de préciser que le port de signes religieux est interdit par la loi «dans les seules écoles, collèges et lycées publics, ce qui signifie bien, a contrario, qu'il est autorisé dans les autres lieux publics».

La députée UMP Françoise Hostalier a dénoncé mardi matin cette interprétation. «Alors qu'on tient un débat sur l'identité et les valeurs de la République, si on n'est pas exemplaire à l'Assemblée sur ces thèmes-là, où peut-on l'être ?», s'est-elle indignée. La députée souhaite ainsi qu'il soit écrit dans le règlement de l'Assemblée que le public «se tient assis, découvert et en silence» dans les tribunes. Et pour obtenir gain de cause, elle menace Bernard Accoyer de lancer une pétition si sa position n'évolue pas. Une initiative soutenue par le patron des députés UMP, Jean-François Copé, qui a réaffirmé mardi que le public admis en séance devait être «découvert».

Le président du palais Bourbon a quant à lui indiqué, selon son entourage, qu'il ferait «le point sur cette mesure ancienne», sans donner davantage de précisions.

Ce n'est pas la première fois que le port de signes religieux fait polémique dans l'enceinte même du palais Bourbon. Déjà, en 2000, sous la présidence du socialiste Laurent Fabius, un prêtre et une religieuse avaient dû respectivement retirer leur croix et leur voile pour s'assoir dans l'hémicycle.

https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/11/25/01016-20091125ARTFIG00157-venue-voilee-a-l-assemblee-elle-cree-une-polemique-.php

.

Plus récemment la voilée Latifa Ibn Ziaten avait été huée à cause de son voile à l'Assemblée nationale ; mais il semble que le règlement intérieur de l'Assemblée -merci à l'UMPS – aient fait ce qu'il faut pour cela « Latifa Ibn Ziaten n'étant pas agent de la fonction publique, elle a le droit de porter le voile dans un lieu public, comme l'est l'Assemblée nationale. »

https://www.lepoint.fr/societe/huee-a-l-assemblee-nationale-a-cause-de-son-voile-09-12-2015-1988715_23.php

.

L'assemblée nationale, où l'on n'entre qu'en laissant sa carte d'identité, d'où on peut être refoulé, un lieu public?

C'est nouveau, ça vient de sortir…

Que des lois ou des règlements iniques le permettent est une chose, il n'empêche que chaque citoyen responsable doit s'y opposer, comme l'a fait Julien Odoul, en rappelant que, partout dans le monde, des femmes souffrent et meurent parce qu'elles ne veulent pas du voile, symbole d'asservissement. Oui, le voile est contraire à notre Constitution, à son préambule qui déclare l'égalité de l'homme et de la femme.

P.S

Julien Odoul s'amuse de mettre en exergue un échange fait à voix basse…